



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement, du Fonds
des Nations Unies pour la population
et du Bureau des Nations Unies
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale
11 avril 2022
Français
Original : anglais

Session annuelle de 2022

6-10 juin 2022, New York

Point 6 de l'ordre du jour provisoire

L'égalité des genres au PNUD

**Stratégie du PNUD pour la promotion de l'égalité
des sexes (2022-2025)**

Résumé

La présente Stratégie pour la promotion de l'égalité des sexes (2022-2025) a été rédigée dans une période inédite. La pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) a mis en péril toutes les dimensions de notre bien-être, amplifiant le sentiment de peur dans le monde entier, et l'escalade de la violence armée est alarmante. L'ambition de la présente stratégie est d'apporter des réponses à des réflexions qui émanent de deux préoccupations essentielles. D'abord, pourquoi les progrès vers l'égalité des genres ont-ils été si lents et dispersés, quand ils n'ont pas reculé ? Ensuite, que peut faire le PNUD pour s'emparer de cette question ?

Quelle que soit sa hauteur, chaque obstacle à surmonter est aussi une chance à saisir. Des crises, qui mettent à mal les ordres anciens, émergent souvent de nouveaux paradigmes. Dans la présente stratégie, le PNUD décrit l'orientation future de ses travaux sur l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes, en complément de son Plan stratégique pour la période 2022-2025. Le défi pour les quatre prochaines années consistera à aider les gouvernements à faire évoluer les systèmes et structures de pouvoir qui génèrent des inégalités entre les genres et marginalisent les femmes. L'engagement du PNUD en faveur de l'égalité des genres fait partie intégrante des efforts déployés pour élargir les choix de chacun et chacune, parvenir à un monde juste et durable et concrétiser la vision exprimée dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030. L'action du PNUD s'articulera autour de ses six « solutions type » axées sur la pauvreté et l'inégalité, la gouvernance, la résilience, l'environnement, l'énergie et l'égalité des genres.

Les évaluations et les consultations ont démontré que les partenaires attendent du PNUD qu'il élève son rôle de rassembleur et de défenseur au même niveau, si ce n'est plus haut, que celui de prestataire de programmes. Pour accélérer et amplifier considérablement les résultats, le PNUD aidera les gouvernements à placer l'égalité des genres au cœur des concertations et des décisions politiques, économiques et environnementales. Nous sommes prêts à jouer ce rôle, notamment en ouvrant le dialogue difficile sur les déséquilibres de pouvoir et la répartition des ressources. Le



PNUD convient que les approches mécaniques et les démarches de conformité ne suffiront pas à réduire l'étendue de la discrimination fondée sur le genre.

La présente stratégie contient des mesures de transformation institutionnelle regroupées en sept composantes interconnectées, inspirées de la certification du label égalité des genres. L'intégration réelle de l'égalité des genres dans les travaux du PNUD commence par sa prise en compte dans les décisions, les actions et les habitudes quotidiennes de nos équipes. Les efforts qu'il est prévu de déployer exigeront une force mobilisatrice favorisant l'écoute et l'apprentissage, en faisant preuve de courage et en travaillant autrement. Le PNUD ne réussira dans son entreprise que s'il instaure et entretient une culture où chaque personne est respectée, valorisée et responsabilisée, et se sent en sécurité et incluse.

Table des matières

| | <i>Page</i> |
|----------------------------------------------------------------------------------|-------------|
| I. Contexte mondial : crises et perspectives | 4 |
| II. Enseignements à retenir | 5 |
| III. Nos partenariats | 7 |
| IV. Offre du PNUD en matière d'égalité des genres : axes de changement | 8 |
| V. Nos priorités | 9 |
| VI. Trois catalyseurs | 18 |
| VII. Transformation institutionnelle | 19 |

I. Contexte mondial : crises et perspectives

1. Le monde est confronté à des crises planétaires et sociales sans précédent, imputables à l'action humaine. La crise de la COVID-19 a soulevé la question cruciale de savoir pourquoi le progrès reste insuffisant dans de nombreux endroits, pour de nombreuses personnes, depuis si longtemps. Les meneurs et meneuses d'opinion dans le domaine du développement, entre autres, y compris de nombreux mouvements féministes¹, ont appelé à repenser et à rééquilibrer les systèmes politiques, économiques, sociaux et environnementaux afin de les rendre inclusifs et durables. Le PNUD est prêt à se placer à l'avant-garde de cet appel à une nouvelle impulsion, notamment via la présente Stratégie pour la promotion de l'égalité des sexes (2022-2025).

2. Les voies définies et convenues par les États Membres de l'ONU pour atteindre l'égalité des genres sont nombreuses. Les engagements pris dans la Déclaration et la Programme d'action de Beijing en 1995 et dans la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, ainsi que dans les résolutions du Conseil de sécurité sur les femmes, la paix et la sécurité, en font notamment partie. L'égalité des genres est en outre l'un des objectifs explicites fixés dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, où il est en outre précisé que la condition à la réalisation de chaque objectif et cible est l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes. Tous ces engagements font référence à la Déclaration universelle des droits de l'homme, dont les premières lignes énoncent que les droits égaux constituent « le fondement de la liberté, de la justice et de la paix dans le monde ». La présente stratégie est guidée par ces cadres normatifs.

3. La crise climatique, la pandémie de COVID-19 et la quasi-totalité des autres défis humanitaires et obstacles au développement frappent plus durement les femmes du fait de l'inégalité du partage du pouvoir et de l'ancrage profond de la discrimination fondée sur le genre. Avant la crise de la COVID-19, les femmes occupaient déjà un grand nombre des emplois les moins viables et faisaient face à des disparités salariales persistantes. Les femmes consacrent trois fois plus de temps aux travaux domestiques non rémunérés que les hommes², ce qui, si l'on se rapporte au marché du travail, représenterait 2,2 milliards d'emplois à temps plein par an. Pendant la pandémie, elles ont été plus exposées à la perte d'emploi : alors qu'elles occupaient 39 % des emplois dans le monde, elles ont été 54 % à perdre le leur. La pandémie a fait monter en flèche le taux de violence fondée sur le genre tout en empêchant l'accès à l'aide. La charge déjà disproportionnée des travaux domestiques non rémunérés s'est alourdie. Pour les femmes qui subissent des formes multiples de discrimination, notamment en raison de leur âge, de leur classe sociale, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leur orientation sexuelle et de leur identité de genre ou de leur statut migratoire, les obstacles aux progrès sont encore plus élevés³. L'inégalité de genre a également des répercussions sur les hommes et d'autres groupes touchés. Chez les hommes, par exemple, la rigidité des

¹ Dans les conclusions concertées de sa soixante-cinquième session, la Commission de la condition de la femme reconnaît la contribution des mouvements féministes en matière d'égalité des genres et les considère comme des acteurs de la mise en œuvre des recommandations de la Conférence sur la condition de la femme.

² Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), *COVID-19 and the Gender Monitor*, voir : <https://data.unwomen.org/resources/covid-19-and-gender-monitor>.

³ Examen et évaluation des suites données à la Déclaration et au Programme d'action de Beijing et aux textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale : rapport du Secrétaire général (E/CN.6/2020/3).

normes de genre peut contraindre à des comportements à risque entraînant des violences, une dégradation de la santé et une réduction de l'espérance de vie.

4. Dans un contexte de méfiance croissante à l'égard des gouvernements, de sentiment d'injustice et de détérioration de la qualité des démocraties, on observe aujourd'hui une importante remise en cause de l'égalité des genres. Cette réaction hostile se manifeste aussi par une montée des idéologies fondamentalistes, de l'autoritarisme et de l'extrémisme. Les femmes et les autres groupes concernés continuent d'être confrontés à une multitude de lois et de normes sociales discriminatoires, et il est fréquent que des défenseurs et défenseuses des droits humains perdent la vie⁴. En outre, la crise de la dette internationale peut inciter les autorités à prendre des mesures d'austérité budgétaire faisant reculer davantage les services publics. Le creusement du fossé numérique entre les genres et la concentration du pouvoir et des connaissances dans l'économie numérique pourraient ancrer la discrimination et l'exclusion dans une nouvelle génération de femmes.

5. Dans la présente Stratégie pour la promotion de l'égalité des sexes, la période que nous traversons est vue comme une occasion historique d'ouvrir de nouvelles portes. Les appels lancés en faveur d'une transition des économies focalisées sur le produit intérieur brut (PIB) vers des économies alignées sur des objectifs sociaux et environnementaux se multiplient. Le PNUD est conscient que l'on en obtient davantage par l'inclusion que par l'exclusion, les perspectives de nouveaux contrats sociaux n'étant possibles que dans le premier cas. Le renforcement de la capacité des États de fournir des services de qualité et d'élargir l'espace civique permettant aux femmes de se mobiliser et de prendre l'initiative fait partie de l'équation. Ainsi en va-t-il aussi des nouveaux rapprochements avec des alliés masculins.

6. Les transitions justes portées par les tenants d'une nouvelle donne écologique élargissent les libertés tout en associant le respect de la vie humaine au respect de la nature. Cette nouvelle donne favorise l'innovation, notamment dans le financement, qui permet à la fois d'accélérer les progrès en matière d'égalité des genres et de lutter contre les changements climatiques. Ces efforts reposent sur la reconnaissance du fait que l'égalité des genres est inhérente aux transformations structurelles à long terme nécessaires pour assurer la stabilité, la résilience et le bien-être.

7. Dans ce contexte, le PNUD est tout à fait capable d'adopter une approche mobilisant l'ensemble de la société et d'aider les gouvernements à multiplier les choix de développement national qui fonctionnent pour tous. Au cours des 56 dernières années, le PNUD a su gagner en crédibilité et susciter la confiance. Sa présence dans 170 territoires pour défendre le lien entre l'action humanitaire et le développement lui permet de jouir d'une vision à 360 degrés de la société des pays où il opère. Dans la présente Stratégie pour la promotion de l'égalité des sexes, il appelle à prendre des mesures ambitieuses, l'égalité des genres comptant parmi les contributions les plus importantes au développement humain et durable que le PNUD peut apporter en tant qu'organisation.

II. Enseignements à retenir

8. La Stratégie pour la promotion de l'égalité des sexes (2022-2025) s'appuie sur les réalisations et les enseignements à retenir de la stratégie précédente. Le PNUD y tire parti des examens, audits de genre et évaluations et des rapports du système des Nations Unies, ainsi que des consultations approfondies avec des responsables publics, des meneurs et meneuses de premier plan, des praticiens et praticiennes

⁴ Voir : <https://www.ohchr.org/EN/NewsEvents/Pages/DisplayNews.aspx?NewsID=24232&LangID=E>.

féministes, la société civile, le secteur privé, le système des Nations Unies et le personnel du PNUD dans le monde entier.

9. La stratégie s'articule autour de plusieurs grands enseignements :

a) *Modification de la dynamique du pouvoir.* La tendance à la hausse dans la constatation d'une amélioration des travaux du PNUD en matière d'égalité des genres, ces dernières années, est nette. Dans le même temps, des évaluations ont mis en lumière une demande croissante en faveur d'une aide du PNUD visant à permettre au pays d'aller plus loin dans l'évolution des relations de pouvoir et l'élimination des racines profondes de l'inégalité entre les genres. Les interventions ciblant sciemment la compréhension de la façon dont les relations de pouvoir et les normes sociales négatives façonnent les institutions ainsi que l'accès aux ressources et le contrôle de ces dernières peuvent contribuer plus fortement à la réalisation de l'égalité des genres et d'une série d'autres objectifs de développement.

b) *L'appréhension de la complexité des inégalités entre les genres doit faire l'objet d'une analyse plus poussée.* Pour permettre au PNUD d'abaisser les barrières structurelles et de faire évoluer des systèmes de développement entiers, il doit être doté des moyens nécessaires pour pouvoir considérer chaque contexte sociopolitique dans son ensemble et étudier les points de rencontre entre les différentes formes de discrimination. La collecte de données multidimensionnelles s'impose, et la base de données COVID-19 Global Gender Response Tracker mise au point avec l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) sert de modèle pour les futurs travaux du PNUD.

c) *L'intégration et les ressources permettent d'accroître l'impact.* Plusieurs évaluations ont montré que l'accélération et l'amplification des résultats porteurs de transformation en matière d'égalité des genres passent par l'intégration complète des compétences spécialisées en matière de genre au sein des équipes techniques et par l'investissement de ressources financières adéquates. Grâce à son initiative « Promesse climatique », par exemple, le PNUD a réalisé des investissements importants et réguliers dans des compétences et des ressources spécialisées. Ainsi, en 2021, 96 % des 93 pays participants de l'initiative se sont engagés de manière plus ambitieuse en faveur de l'égalité des genres dans le cadre de leurs contributions déterminées au niveau national.

d) *Les partenariats avec les organisations locales et les organisations de femmes peuvent faire évoluer les politiques.* La mise en relation et le dialogue entre les groupes locaux et les décideurs et décideuses ont compté parmi les moyens les plus efficaces d'influencer les décisions politiques. Conscient de ce qu'elles peuvent apporter de plus pour faire évoluer les dynamiques structurelles, le PNUD peut approfondir encore ces alliances.

e) *Le financement est important.* Les évaluations et rapports qui mettent en lumière le sous-financement chronique des initiatives visant à faire progresser l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes sont nombreux. Ainsi, l'aide publique au développement en faveur de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes ne met que très peu l'accent sur les interactions avec la pauvreté, l'environnement et l'économie⁵. Le PNUD peut étendre les investissements dans ses portefeuilles liés à l'environnement et au financement pour contribuer au déblocage de financements visant à instaurer l'égalité des genres.

⁵ Seul 1 % de l'aide publique au développement dans les secteurs économiques et productifs cible l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes.

III. Nos partenariats

10. Le PNUD s'emploiera à conclure de nouveaux partenariats en faveur de l'égalité des genres tout en approfondissant les partenariats existants afin de faire avancer les objectifs de mobilisation et de politique à plus long terme. Dans ses partenariats, il tiendra compte des rapports de force, y compris dans ceux qui sont liés au financement et à la prise de décision, et les gèrera de manière à éviter la reproduction de relations déséquilibrées. Le PNUD encourage l'exercice des responsabilités et l'apprentissage collaboratifs, valorise la diversité des sources de connaissances et vise l'instauration d'une collaboration créative, engageante sur le plan émotionnel et solide du point de vue analytique.

11. **Coordination avec le système des Nations Unies.** Le PNUD opère conformément à l'appel lancé à toutes les entités des Nations Unies dans le cadre de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement pour améliorer la coordination interinstitutionnelle et maximiser l'impact. Au niveau des pays, il appuie l'intégration de l'égalité des genres dans toutes les analyses communes de pays et tous les plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable. Ayant codirigé avec ONU-Femmes la mise au point de la feuille de résultats des équipes de pays relative au Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'avancement des femmes du Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'avancement des femmes, le PNUD plaidera pour étendre l'utilisation de cet outil par les équipes de pays des Nations Unies. Il poursuivra la mise en œuvre de programmes conjoints afin de faire progresser l'égalité des genres, notamment avec ONU-Femmes, le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF). ONU-Femmes restera le principal partenaire du PNUD en ce qui concerne l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes, y compris dans les contextes de crise et de développement. Les deux organisations collaborent dans 102 bureaux de pays sur les réformes juridiques et politiques, la participation politique des femmes et l'autonomisation économique. Au niveau mondial, le PNUD poursuit sa collaboration via le réseau du plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies et le Réseau interinstitutions pour les femmes et l'égalité des sexes.

12. Le PNUD tirera pleinement parti des compétences et des capacités complémentaires des entités des Nations Unies. À titre d'exemple, il s'engage avec l'UNICEF sur la réforme du droit et de la justice, avec l'Organisation internationale du Travail (OIT) sur l'emploi, les moyens de subsistance et la protection sociale, avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) sur un développement plus résilient et équitable, avec l'Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social sur la recherche, la santé et l'égalité des genres, et avec le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes sur le développement tenant compte des questions de genre et des risques.

13. **Renforcement des liens avec la société civile.** Le PNUD impliquera plus systématiquement les organisations de femmes et les autres groupes qui défendent des droits dans le dialogue avec les institutions nationales et internationales, en particulier celles qui définissent les orientations économiques et les ordres du jour politiques. Parmi ces groupes locaux, on compte des groupes de personnes handicapées, des groupes victimes de discrimination raciale et des groupes dirigés par et pour les jeunes, y compris des mouvements de jeunes féministes. Ainsi, en 2020, le PNUD a soutenu des associations communautaires dirigées par des femmes dans 55 pays par le truchement de son portefeuille vert et étudiera désormais la possibilité de rapprocher ces groupes de parties prenantes de réseaux et de coalitions plus larges.

14. **Un éventail plus large de partenaires.** Le PNUD fera appel à de nouveaux partenaires susceptibles de contribuer à l'évolution des normes et des comportements à l'appui de l'égalité des genres, en mettant l'accent sur les organisations d'inspiration religieuse et les réseaux de jeunes femmes innovatrices et influentes. Il collaborera avec les universités et les laboratoires d'idées pour plaider en faveur de travaux de recherche sur l'égalité des genres fondés sur des données factuelles.

15. **Secteur privé.** Le PNUD étend sa collaboration avec le secteur privé pour promouvoir l'exercice des responsabilités par les femmes et leur participation, multiplier des lieux de travail inclusifs et garantir l'égalité salariale via la certification du label égalité des genres. Le PNUD mobilisera les entreprises privées en tant qu'alliées influentes sur des enjeux cruciaux pour le développement tels que la prévention de la violence fondée sur le genre.

IV. Offre du PNUD en matière d'égalité des genres : axes de changement

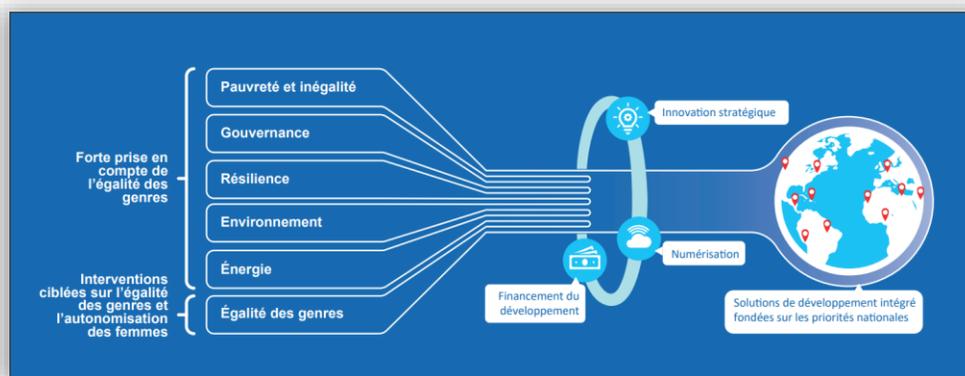
16. À travers ses programmes, et sous l'impulsion des choix de développement des pays, le PNUD poursuit trois axes de changement. Ces trois axes se renforcent mutuellement et sont fondamentaux pour assurer l'égalité des genres.

17. **Transformation structurelle.** Aux côtés des pays, le PNUD s'emploiera à faire évoluer les systèmes et structures de pouvoir sous-jacents qui déterminent le développement. Associer les problèmes à des partenaires, poser des questions et tenir des discussions difficiles permet de construire le développement sur une base d'égalité des genres et d'inclusion. À cet égard, le PNUD peut jouer un rôle de rassembleur et de mobilisateur autant, sinon plus, que de prestataire de programmes.

18. **Ne laisser personne de côté** en répondant à la volonté des gouvernements d'« aider les plus défavorisés en premier » et en s'appuyant sur les droits humains et les principes d'égalité et de non-discrimination. La stratégie met l'accent sur la lutte contre les formes multiples et croisées de privation, de désavantage et de discrimination. Ainsi, la discrimination contre les femmes fondée sur le sexe ou le genre est indissociablement liée à d'autres facteurs tels que la race, l'origine ethnique, la religion ou la croyance, la santé, l'état civil, l'âge, la classe, la caste et l'orientation sexuelle et l'identité de genre⁶. Les autres facteurs sont l'urbanisation, les migrations et les déplacements, les catastrophes naturelles et les conflits armés.

19. **Renforcement de la résilience** en aidant les pays à développer leurs capacités de prévenir, d'atténuer et de répondre à divers risques et crises. La participation des femmes, sur un pied d'égalité et à tous les niveaux, y compris dans la prise de décision, doit être pleine et entière. Le PNUD placera l'égalité des genres au cœur du renforcement de la résilience en abaissant les obstacles structurels et en donnant à chacun et chacune les moyens nécessaires.

⁶ Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, observation générale n° 28 sur les obligations fondamentales des États parties au titre de l'article 2.



V. Nos priorités

20. Le PNUD est conscient que le progrès passe par une action et un investissement soutenus sur plusieurs décennies. Il s'appuiera sur une combinaison stratégique entre des évolutions progressives à court terme touchant les personnes et les communautés et un abaissement des obstacles structurels à long terme entraînant des changements dans les systèmes sociaux et économiques, entre autres⁷.

21. Le PNUD poursuivra son entreprise d'intégration des questions de genre à travers les cinq solutions type du plan stratégique abordées dans la présente section, ainsi que la mise en œuvre d'interventions autonomes, résumées dans la solution type n° 6. Les priorités exposées dans la présente section ne sont pas exhaustives. Elles représentent plutôt des accélérateurs pour lesquels le PNUD a obtenu des résultats concrets et présente des avantages comparatifs. Ces priorités conjuguent une attention particulière portée à la suppression des inégalités historiques à des interventions visant à renforcer l'autonomisation des femmes et leur capacité de faire des choix.

22. Le PNUD, avec l'appui des gouvernements comme partenaires principaux dans des situations nationales diverses, adopte une approche contextualisée, sous l'impulsion des pays, pour mettre en œuvre ses priorités. Les choix nationaux de développement encadrent les programmes de pays qui visent à faire progresser l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes dans le cadre de la réalisation du Programme 2030 et conformément à l'examen quadriennal complet.

⁷ Voir : <https://www.tamarackcommunity.ca/hubfs/Innovation-Ambition.pdf?hsCtaTracking=addad353-a589-4daa-9639-9da5ddd82a95%7C506b9326-3d3b-4d71-ad9e-110d49a14a00>.

A. Soutenir les économies tenant compte des questions de genre et durables

Solution type n° 1. Pauvreté et inégalités

23. L'élimination de la pauvreté exige une évolution majeure de la pensée économique et une reconfiguration radicale des relations de pouvoir économique. La mise en œuvre de la Stratégie pour la promotion de l'égalité des sexes permettra au PNUD de continuer de contribuer directement à l'autonomisation économique des femmes, à l'emploi et à l'accès aux ressources, en portant une attention particulière aux femmes dans le secteur non structuré de l'économie. Le PNUD fera également preuve d'ambition en aidant les pays à abaisser les obstacles structurels qui empêchent les femmes d'avancer. Il unira ses forces à celles des partenaires du système des Nations Unies, notamment ONU-Femmes et l'OIT, ainsi que des organisations de femmes, des réseaux d'économistes féministes, des institutions financières internationales et de l'Alliance mondiale pour les soins.

24. Les principaux domaines d'intervention sont décrits ci-dessous.

25. **Protection sociale et services de soin tenant compte des questions de genre et universels.** La pandémie de COVID-19 a mis en évidence le fossé qui se creuse entre ceux qui ont accès à une protection sociale de qualité et ceux qui en sont privés. Le PNUD soutiendra les gouvernements dans la création ou l'expansion de systèmes de protection sociale tenant compte des questions de genre tout en explorant les modèles informels éprouvés mis au point dans les communautés. Il contribuera à recenser les besoins et infrastructures en matière de soins, ainsi qu'à concevoir, piloter et appliquer à grande échelle des mesures prometteuses telles qu'un revenu minimum provisoire, des transferts en espèces pour celles et ceux qui ont besoin de soins ou qui en dispensent, et des dispositions relatives au congé de maternité et de paternité. Le PNUD prévoit de s'intéresser de près aux indicateurs définissant une économie solidaire, de prendre en compte la notion de pauvreté en temps et de reconnaître la valeur économique des travaux domestiques non rémunérés dans les systèmes comptables nationaux, en utilisant les campagnes de communication pour faire évoluer les normes discriminatoires.

26. **Politiques budgétaires favorables à l'égalité des genres.** Le PNUD travaille sur des cadres de financement nationaux intégrés visant à aligner les financements publics et privés sur les engagements pris en matière d'égalité des genres et les objectifs de développement durable. Ce processus peut aider les gouvernements à garantir que les flux soutiennent directement ou indirectement l'égalité des genres. Les priorités consistent à appuyer les réformes fiscales afin d'encourager l'intégration des femmes dans la population active et à aider les Ministères des finances, les autorités fiscales et les banques centrales publiques à renforcer leurs capacités de faire respecter les normes mondiales en matière d'égalité des genres tout en laissant plus de marge de manœuvre aux femmes expertes et aux femmes d'influence. La conclusion de partenariats solides avec les titulaires de droits garantira le respect du principe de responsabilité et de la transparence. En coordination avec ONU-Femmes, le PNUD préconisera l'application d'une perspective de genre à toutes les interventions de budgétisation des objectifs de développement durable (voir le catalyseur de la Stratégie pour la promotion de l'égalité des sexes sur les financements).

27. **Accès élargi aux services essentiels, aux actifs numériques et autres, et aux financements.** Les services axés sur l'amélioration des moyens de subsistance et du bien-être et l'autonomisation économique sont essentiels pour mettre fin à la pauvreté multidimensionnelle. C'est pourquoi le PNUD aide 71 pays à faire progresser l'égalité des genres et l'égalité d'accès à des soins de santé de qualité. Le PNUD

continuera de contribuer à l'amélioration de la productivité et de la résilience, en s'adressant aux personnes les plus marginalisées, notamment par la discrimination multiple. Il proposera des services liés au développement des entreprises innovants à l'intention des travailleurs et travailleuses et des entrepreneurs et entrepreneuses du secteur informel, où les femmes sont surreprésentées. À tous les niveaux, le PNUD s'engage à plaider en faveur de l'accès des femmes aux services sociaux et financiers et de l'abaissement des obstacles structurels érigés par le droit, les politiques, les choix budgétaires et les normes sociales. Les partenariats avec les gouvernements et le secteur privé visant à réduire la fracture numérique permettront de supprimer les obstacles liés à la disponibilité, à l'accessibilité financière et aux compétences, entre autres facteurs.

B. Contribuer à redynamiser la gouvernance inclusive, la participation et l'exercice des responsabilités par les femmes

Solution type n° 2. Gouvernance

28. Une gouvernance efficace, inclusive et responsable permet de veiller à ce que le développement reste centré sur la satisfaction des besoins des personnes et la réalisation de leurs droits. Les faits mettent en évidence les nombreux avantages de l'égalité des genres dans la gouvernance. La présence des femmes en politique rétablit la confiance dans le gouvernement et renforce l'attention portée par les organes politiques au bien-être social, à la protection juridique et à la transparence du gouvernement et des entreprises⁸. L'élévation du niveau d'égalité entre les genres est associée à une propension moindre aux conflits, tant entre les États qu'en leur sein⁹. La participation égale des femmes à la gouvernance reste l'un des objectifs les plus importants du PNUD, dans le cadre de la présente Stratégie pour la promotion de l'égalité des sexes.

29. Les principaux domaines d'intervention sont décrits ci-dessous.

30. **Mobilisation collective, voix et influence des femmes.** Sous la direction d'ONU-Femmes, le PNUD contribuera à protéger les organisations et réseaux de la société civile dirigés par des femmes en milieu urbain et rural, ainsi qu'à élargir leur marge de manœuvre, afin de faire progresser l'exercice des responsabilités par les femmes et leur participation. Il plaidera pour l'adoption et la mise en œuvre de lois et de règlements permettant à la société civile de fonctionner efficacement dans la sphère publique et apportera son soutien aux mécanismes d'engagement civique et de participation des femmes aux organes constitutionnels. Le PNUD soutiendra les capacités d'action collective féministe en travaillant avec les organisations qui défendent l'égalité des genres dans tous les pays, y compris dans les contextes de crise et de conflit, afin de favoriser leur croissance et leur durabilité. Les bureaux de pays seront encouragés à élaborer des stratégies d'engagement pour chaque portefeuille de programme.

31. **Vers des États tenant compte des questions de genre.** À l'heure où l'on met à nouveau l'accent sur l'importance centrale des États, le PNUD saisira les occasions de faire progresser les politiques et services publics tenant compte des questions de genre qui profitent à tous les citoyens. Il s'agira notamment de promouvoir l'égalité des genres au sein des parlements, de l'administration publique et de toute la sphère publique, y compris au niveau local. L'initiative en faveur de l'égalité des genres dans

⁸ Hudson, V. et al. (2008), *The Security of Women and the Security of States*, Harvard Kennedy School, Belfer Center, hiver 2008 ; Union parlementaire, *Women in Politics: Insight*.

⁹ Mary Caprioli (2003), *Gender Equality and State Aggression: The Impact of Domestic Gender Equality on State First Use of Force*, *International Interactions*, 29:3.

l'administration publique et la certification du label égalité des genres accordée par le PNUD aux institutions publiques contribueront à faire émerger une nouvelle génération de politiques publiques visant à faire reculer les normes discriminatoires.

32. **Instaurer la justice de genre pour réaliser les droits.** Dans son programme mondial sur le renforcement de l'état de droit et des droits humains, le PNUD met l'accent sur la justice de genre en soutenant plus de 48 pays et contextes touchés par une crise, une fragilité ou un conflit. Avec le concours de partenaires comme ONU-Femmes et grâce à des initiatives telles la Plateforme pour la justice de genre, le PNUD fournira un appui technique, financier et politique continu sur les liens entre l'égalité des genres et la protection juridique, la justice tenant compte des questions de genre, les réformes du secteur de la sécurité, les services d'aide juridictionnelle, la justice transitionnelle et les réformes constitutionnelles. Entreprendre un travail plus systématique auprès des hommes, notamment dans les contextes de conflit et de crise, contribuera à faire reculer les pratiques néfastes de la masculinité, telles que celles qui sont à l'origine de la violence fondée sur le genre.

33. Le PNUD entretient des partenariats avec l'Union interparlementaire, ONU-Femmes, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, ainsi qu'avec des universités, à l'instar de l'Université de Pittsburgh, dans le cadre de l'initiative en faveur de l'égalité des genres dans l'administration publique.

C. Soutenir les sociétés égalitaires pour renforcer la résilience

Solution type n° 3. Résilience

34. Le PNUD aide les pays et les communautés à devenir plus résilients face à un large éventail de chocs et de crises, notamment les conflits, les changements climatiques, les catastrophes, la dégradation de l'environnement et les épidémies. La résilience à long terme exige une autonomisation visant à placer la prise de décisions entre les mains de chacun et chacune, ainsi que des institutions sociales et étatiques tournées vers la réduction des inégalités structurelles. Nul pays ne peut se résigner à voir un grand nombre de femmes exclues de la prise de décisions politiques ou soumises à des violences fondées sur le genre. L'égalité des genres étant déterminante pour la résilience des individus et des sociétés, le PNUD aidera ses partenaires à promouvoir à la fois les modèles communautaires et les institutions étatiques garantissant que les femmes comme les hommes façonnent les solutions aux crises et en bénéficient.

35. Les principaux domaines d'intervention sont décrits ci-dessous.

36. **Réduction et gestion des risques de catastrophe tenant pleinement compte des questions de genre.** Plusieurs études révèlent que le taux de létalité lié aux catastrophes est beaucoup plus élevé pour les femmes les plus pauvres du fait, en grande partie, de différences entre les sexes pour faire face à de tels événements, à l'instar de l'accès insuffisant aux informations et aux alertes rapides. Dans le même temps, les femmes sont des agents clés du changement positif dans la réduction et la gestion des risques de catastrophes. Le PNUD continuera de veiller à ce que toutes les stratégies de développement fondées sur les risques, les mesures d'alerte rapide et de préparation et les évaluations après les catastrophes intègrent l'égalité des genres, notamment en exploitant des critères de mesure innovants tels que l'indice de résilience des femmes, créé avec ActionAid au Cambodge. Les efforts visant à recenser et remettre en question les structures qui empêchent l'exercice des responsabilités par les femmes et leur participation s'accompagneront d'un engagement soutenu auprès des défenseuses des droits humains, des agents et agentes

de santé communautaires, des actrices et acteurs sociaux et médiatiques et du secteur privé, entre autres.

37. Relèvement économique résilient pour faire progresser l'égalité des genres. Les solutions de relèvement et de stabilisation offrent des possibilités considérables de lancer des changements structurels à long terme, de réinitialiser les normes sociales négatives et d'ouvrir des perspectives de participation pleine et égale des femmes à la vie économique. Tirant les enseignements des évaluations, le PNUD veillera à ce que les initiatives en matière d'emploi et de moyens de subsistance ne se limitent pas à cibler et atteindre toutes les femmes, mais contribuent également à démanteler les obstacles qui freinent depuis longtemps le relèvement, comme l'accès inégal aux connaissances, à la terre, au crédit, à la technologie, à la protection sociale et aux services de soins. Le PNUD s'engage à se coordonner avec les organisations de défense des droits des femmes, les défenseurs et défenseuses des droits des femmes et les communautés pour anticiper les besoins particuliers des femmes en matière de moyens de subsistance, de logement, de transport ou de soins de santé et y répondre, ainsi qu'à contribuer à atténuer le nombre croissant de personnes déplacées et réfugiées.

38. Exercice des responsabilités par les femmes et pleine participation de ces dernières à la paix et au relèvement (voir la solution type n° 6).

39. Le PNUD, sous la direction d'ONU-Femmes, travaillera avec le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et les équipes de pays des Nations Unies sur les questions de genre dans les domaines de l'action humanitaire, de la paix et du développement. Les autres partenaires sont le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes, l'OIT, la FAO, le Fonds d'équipement des Nations Unies et l'Organisation internationale pour les migrations (OIM). Le PNUD collaborera avec des universitaires de premier plan pour mesurer l'impact.

D. Placer l'égalité des genres au cœur de la prise en charge des personnes et de la protection de la planète

Solution type n° 4. Environnement

40. Les modes de consommation et de production actuels sont à la fois insoutenables et injustes, causant des dommages environnementaux qui touchent de manière disproportionnée les personnes marginalisées, par ailleurs celles qui ont le moins contribué à la crise¹⁰. L'inégalité de genre est l'un des principaux obstacles à la promotion de la dimension environnementale du développement durable. La dégradation des terres, la déforestation, la raréfaction de l'eau et la pollution aggravent la pauvreté et la faim pour tous, en particulier pour les femmes, et alourdissent leurs charges de travail rémunéré et non rémunéré.

41. Les principaux domaines d'intervention sont décrits ci-dessous.

42. **Gestion des ressources naturelles tenant compte des questions de genre.** La protection et la gestion des écosystèmes et de la biodiversité sont indissociables de systèmes de gouvernance tenant compte des questions de genre dans lesquels la bonne intendance de l'environnement par les femmes est encouragée et occupe la place qu'elle mérite. Ces systèmes doivent mettre en avant la manière bien à elle dont les femmes exploitent les ressources naturelles et en dépendent, ainsi que les risques

¹⁰ ONU-Femmes, *Au-delà du COVID-19 : Un plan féministe de durabilité et de justice sociale*, voir : <https://www.unwomen.org/fr/digital-library/publications/2021/12/beyond-covid-19-a-feminist-plan-for-sustainability-and-social-justice>.

élevés auxquels de nombreuses femmes autochtones et rurales sont exposées. Le PNUD continuera de travailler avec les institutions publiques chargées de la lutte contre les changements climatiques et de la protection de l'environnement afin d'orienter davantage de femmes d'influence vers des postes de décision où elles peuvent exercer une influence sur les solutions à apporter, mais aussi d'intégrer plus d'organisations de femmes dans les mécanismes locaux et nationaux de gestion de l'environnement. Il collaborera avec les organisations de femmes qui défendent déjà la valeur des solutions fondées sur la nature que les femmes rurales, autochtones et autres mettent en œuvre pour assurer une bonne gestion de l'environnement.

43. **Mise en œuvre des engagements en matière d'égalité des genres dans les plans d'action pour le climat.** La lutte contre les changements climatiques passe par une transformation radicale des économies et des sociétés. Les contributions déterminées au niveau national dans le cadre de l'Accord de Paris sur le climat tracent la voie à suivre pour aller de l'avant. Se fondant sur les bonnes pratiques, le PNUD aidera les pays à mettre en œuvre les engagements de contribution déterminés au niveau national en vue de prévoir, a minima, des mesures visant à accroître la bonne intendance de l'environnement et l'exercice des responsabilités par les femmes à tous les niveaux. Ces actions s'inscriront dans le cadre de la priorité n° 4, sur l'environnement, et de la priorité n° 5, sur l'énergie.

44. **Financement de l'action climatique en faveur de l'égalité des genres.** Si le financement de l'action climatique peut permettre d'atteindre à la fois les objectifs liés au climat et à l'égalité des genres, seule une petite part est consacrée à l'égalité des genres. Le PNUD exploitera ses partenariats avec les fonds multilatéraux pour le climat afin de promouvoir des pratiques qui mettent la barre plus haut, par exemple en passant par une analyse indispensable et rigoureuse des questions de genre dans la conception et le financement d'initiatives et de mécanismes permettant d'associer systématiquement les organisations de femmes à la prise de décision sur l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des projets. Avec le concours de ces fonds, le PNUD recherchera des modes de financement plus accessibles aux petites organisations de femmes.

45. Le PNUD élargira sa collaboration avec le PNUE, la FAO, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, la Convention sur la diversité biologique, la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification et d'autres partenaires spécialisés. Il renforcera son partenariat avec les organisations de la société civile, notamment via la coalition d'action du Forum Génération Égalité sur l'action des femmes en faveur de la justice climatique.

E. Comblent l'écart entre les genres en matière d'accès à une énergie moderne et durable

Solution type n° 5. Énergie

46. L'accès à l'énergie est une condition préalable à la santé, à l'éducation et à la prospérité économique : un multiplicateur essentiel pour tous les objectifs de développement durable. Tant que les 759 millions de personnes qui en sont toujours privées n'auront pas accès à des sources d'énergie modernes, nous ne parviendrons pas à assurer l'égalité des genres¹¹. Le PNUD, fort de plus de deux décennies d'expérience dans la fourniture de solutions énergétiques durables aux populations non connectées du monde entier, s'est fixé l'objectif ambitieux de combler le fossé

¹¹ The Atlantic, *Women, Energy and Economic Empowerment*, voir : <https://www.theatlantic.com/sponsored/deloitte-shifts/women-energy-and-economic-empowerment/261/>.

énergétique pour 500 millions de personnes à l'horizon 2025. La moitié au moins de ces personnes doivent être des femmes. Au-delà des chiffres, le PNUD s'attaquera aux inégalités dans les systèmes d'énergie verte, les politiques, la prise de décisions et la propriété, ainsi qu'au niveau technique et à celui de la prestation de services.

47. Les principaux domaines d'intervention sont décrits ci-dessous.

48. **Accès à l'énergie pour dynamiser l'autonomisation économique des femmes.** Les programmes d'accès à l'énergie peuvent contribuer grandement à l'autonomisation économique des femmes. Le PNUD veillera en priorité à ce que les femmes deviennent propriétaires d'actifs énergétiques et bénéficient de l'utilisation productive de l'énergie. Il cartographiera les points d'entrée des activités d'amélioration de l'accès à l'énergie en pointant les professions majoritairement occupées par des femmes et, avec le concours d'entreprises privées, ouvrira aux femmes de nouvelles perspectives dans les chaînes de valorisation. Le PNUD mettra en relation les responsables politiques et les groupes de femmes pour cerner la demande de main-d'œuvre et les besoins économiques, ainsi que les revendications des femmes en matière d'emploi et de moyens de subsistance, et plaidera pour la prise en compte du fruit de ces concertations dans les plans énergétiques nationaux et les allocations budgétaires.

49. Le développement des services énergétiques devrait lui-même être une source d'emploi pour les femmes puisque les systèmes hors réseau pourraient permettre la création de 4,5 millions d'emplois d'ici à 2030¹². Le PNUD fournira aux femmes une formation professionnelle ciblée tout en encourageant l'égalité salariale et l'égalité des chances, y compris aux fonctions de direction. Il promouvra la mise en place de solutions s'inscrivant dans le cadre d'une « démocratie énergétique », notamment la possibilité pour les populations locales de contrôler la gestion et la consommation de l'énergie (par ex., via des coopératives énergétiques). Ces solutions peuvent ouvrir des perspectives aux femmes en matière d'exercice des responsabilités et d'emploi tout en rendant l'énergie moins chère, plus disponible, durable et adaptée aux besoins locaux.

50. **Investissements dans l'énergie pour faire reculer la pauvreté en temps.** Les appareils électroménagers réalisent des tâches qui permettent de gagner du temps et de s'épargner des corvées supplémentaires, comme le ramassage du bois de chauffage. Le PNUD poursuivra des stratégies visant à garantir l'accès à l'énergie et à la technologie afin de tenir compte des besoins et des préférences des femmes, en particulier au sein des ménages vulnérables. Pour les ménages les plus pauvres, il préconisera l'octroi de subventions pour l'achat d'appareils électriques couramment utilisés par les femmes. Toutes ces mesures s'inscriront dans le cadre plus large de la campagne du PNUD visant à encourager les hommes et les garçons à assumer la même part de responsabilité que les femmes et les filles dans les tâches non rémunérées.

51. **Un centre mondial de l'énergie qui mobilise les nouvelles connaissances.** Le Centre de l'énergie durable du PNUD abritera une plateforme dédiée à la promotion d'un dialogue politique novateur sur l'égalité des genres et l'énergie, au renforcement des capacités et à la mise au point d'orientations et d'outils de politique énergétique tenant compte des questions de genre.

52. Le PNUD poursuivra les travaux entrepris avec les entités nationales, ONU-Énergie, l'Agence internationale pour les énergies renouvelables, le Fonds mondial

¹² ONU-Femmes, *Au-delà du COVID-19 : Un plan féministe de durabilité et de justice sociale*, voir : <https://www.unwomen.org/fr/digital-library/publications/2021/12/beyond-covid-19-a-feminist-plan-for-sustainability-and-social-justice>.

pour le climat, ONU-Femmes, l'OCDE, l'initiative Énergie durable pour tous, les institutions financières et la société civile.

F. Accélérer la concrétisation de l'égalité des genres

Solution type n° 6. Égalité des genres

53. La Déclaration et le Programme d'action de Beijing de 1995 restent des instruments mondiaux de référence pour parvenir à l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes. Pourtant, il reste beaucoup à faire, comme l'a confirmé l'examen de sa mise en œuvre, 25 ans plus tard, visant à recenser les lacunes et à formuler des recommandations pour atteindre les objectifs de développement durable dans les contextes de développement et de crise. La solution type n° 6 reprend les principales priorités recensées lors de l'examen des 25 ans. Si les interventions autonomes sur l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes à chaque niveau de l'organisation sont au cœur de cette solution, elle est conçue pour être mise en œuvre en combinaison avec toutes les autres solutions.

54. *Économies inclusives et autonomisation économique des femmes.* Comme pour les solutions type n°s 1 et 3, le PNUD s'associera aux pays pour éliminer la discrimination fondée sur le genre et la ségrégation des emplois sur les marchés du travail, faire reculer le travail informel et précaire, et accroître le taux d'emploi des femmes. Il soutiendra l'accès et le recours des femmes aux technologies numériques, à la finance numérique, au commerce électronique et aux chaînes de valeur numériques en s'appuyant sur des initiatives comme le réseau de « STEMInistes », dont les membres prônent une présence accrue des femmes dans les domaines des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques, dans 34 pays. Le PNUD promouvra les politiques, les lois et les règlements qui garantissent l'égalité des droits des femmes à la propriété, au crédit, à la terre et aux ressources naturelles. Dans les contextes de crise, le PNUD veillera à ce que la sécurité économique et l'autonomisation des femmes soient au cœur des plans de relèvement durable.

55. Le PNUD aidera les gouvernements à nouer un dialogue social avec les employeurs, les syndicats et les organisations de justice sociale. Avec ONU-Femmes, ainsi que la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, l'UNICEF et l'OIT, il développera les bonnes pratiques aux niveaux local, régional et mondial et fera progresser les économies inclusives.

56. *Égalité de pouvoir et de représentation.* Pour qu'un pays prospère, les femmes doivent exercer des responsabilités et participer à la vie publique sur un pied d'égalité. Dans la lignée de la solution type n° 2, le PNUD contribuera à accélérer l'exercice des responsabilités par les femmes et leur égale participation dans les institutions publiques, les fonctions électives, le système judiciaire et le secteur privé. Il interviendra tout au long du cycle électoral pour renforcer la participation et l'exercice des responsabilités politiques des femmes et pour inverser les dynamiques de pouvoir discriminatoires. Le PNUD s'engage à promouvoir des réformes législatives et constitutionnelles pour garantir l'accès des femmes aux sphères politiques, en tant qu'électrices, candidates, élues et fonctionnaires. Cela implique de travailler plus étroitement avec les hommes au pouvoir afin de lutter contre des préjugés comme l'idée selon laquelle les femmes n'auraient pas leur place dans la vie politique. Le PNUD s'associera à ONU-Femmes, au Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, à l'Union interparlementaire et aux organismes normatifs régionaux.

57. *Exercice des responsabilités par les femmes et pleine participation de ces dernières à la paix et au relèvement.* Tirant les leçons des quatre dernières années,

le PNUD redoublera d'efforts pour faire progresser le rôle des femmes dans la paix et le relèvement. Il veillera à ce que les bureaux de pays appliquent les enseignements tirés des évaluations récentes et des consultations avec les organisations de femmes. La défense constante de la participation directe des femmes d'influence et des organisations de femmes aux processus de paix et au relèvement fera partie des actions menées. Le PNUD encouragera le dialogue entre les représentants et représentantes politiques et les dirigeantes communautaires, et s'associera à la société civile et aux groupes et réseaux locaux pour concevoir et mettre en œuvre des interventions de paix et de relèvement. Il œuvrera en faveur d'une plus grande considération pour les artisanes de la paix, les réseaux de défense des femmes et des responsables communautaires pour les aider à promouvoir leurs objectifs. Le PNUD aidera les femmes à s'organiser à la faveur de plaidoyers plus puissants, veillera à ce que les gouvernements puissent bénéficier de conseils d'experts et expertes des questions de genre et des crises et assurera le lien avec la société civile. Les programmes de relèvement économique seront conçus de manière à renforcer l'analyse des questions de genre et à combattre les stéréotypes grâce à de nouvelles orientations. Ces programmes donneront la priorité à la desserte numérique. Le PNUD veillera à ce que les grandes interventions en matière d'infrastructures tiennent compte des infrastructures de services sociaux décentralisés et des réseaux tissés par les organisations de femmes et les populations locales.

58. ***Prévenir et combattre la violence fondée sur le genre.*** La violence fondée sur le genre est la violation des droits humains la plus omniprésente et la plus répandue. Elle compromet le développement et conduit au conflit et à la pauvreté. Le PNUD adopte une approche holistique, à l'échelle de l'ensemble de la société, en aidant les gouvernements à élaborer des cadres juridiques et politiques et à renforcer les capacités de prévention de la violence, à mettre fin à l'impunité des auteurs et à garantir l'accès à la justice et à la protection. Il encouragera les environnements institutionnels dans lesquels on prévient la violence et on soutient les survivants et survivantes, en particulier les femmes confrontées à des formes multiples et croisées de discrimination, comme les femmes handicapées, les migrantes et les rescapées de l'exploitation sexuelle. La poursuite de l'action menée au sein des communautés permettra de produire des données factuelles de manière participative, notamment sur l'évolution des normes sociales négatives qui alimentent la violence fondée sur le genre. Les interventions visant à modifier les comportements permettront de s'attaquer aux causes profondes de la violence.

59. Le PNUD s'efforcera d'intégrer, de prévenir et de combattre la violence fondée sur le genre dans d'autres portefeuilles, comme le relèvement économique, les moyens de subsistance, les changements climatiques, les élections et l'augmentation du taux de violence à l'égard des femmes politiques. Conscient des risques et des perspectives que présente la transition numérique, l'organisation exploitera les technologies numériques pour améliorer ses services et lutter contre la cyberviolence, notamment à l'égard des jeunes femmes.

60. Comme l'inégalité de genre et la violence sexuelle et fondée sur le genre augmentent le risque de contracter le VIH, le PNUD renforcera les solutions fondées sur les droits qui associent l'élimination de la violence à un meilleur accès aux services liés au VIH et aux autres services de santé pour les femmes, les populations clés exposées au VIH et d'autres groupes exclus.

61. Sous la direction d'ONU-Femmes, le PNUD s'associera à des entités telles que l'Initiative Spotlight des Nations Unies et de l'Union européenne visant à mettre un terme à toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles, le Programme mondial des Nations Unies sur les services essentiels pour les femmes et les filles victimes de violence, et la campagne « Tous UNiS pour mettre fin à la violence à

l'égard des femmes d'ici à 2030 » lancée par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies. L'engagement de la société civile restera au cœur du changement porteur de transformation qui vise à éliminer la violence contre les femmes et les filles.

62. **Combattre les réactions hostiles à l'égalité des genres.** Le PNUD s'efforcera de mieux comprendre les réactions hostiles en approfondissant ses travaux de recherche et en affinant son système de mesure. Grâce à l'intelligence artificielle, il étudiera avec des partenaires des solutions comme les systèmes d'alerte rapide ou systèmes analogues pour détecter et surveiller les réactions hostiles à l'égalité des genres et aux droits des femmes, notamment l'érosion des politiques publiques. Comme indiqué dans la solution type n° 2, le PNUD contribuera à protéger et à élargir la marge de manœuvre des organisations et réseaux de la société civile dirigés par des femmes tout en élaborant une stratégie complémentaire à long terme pour transformer les masculinités violentes via des interventions communautaires et la modélisation des comportements positifs et d'une masculinité positive. La technologie peut servir de caisse de résonance à la misogynie, la discrimination et la cyberviolence, et le PNUD étudiera plus en profondeur ses effets sur les droits des femmes et ses liens avec la gouvernance.

63. **Faire évoluer les normes sociales négatives.** L'indice des normes sociales relatif au genre du PNUD a révélé qu'environ la moitié de la population a le sentiment que les hommes font de meilleurs dirigeants politiques. En conséquence, les femmes ne détiennent que 24 % des sièges de parlementaires dans le monde. L'investissement dans la recherche de nouvelles données factuelles et la réalisation de nouvelles analyses aidera les pays à démanteler des normes sociales établies de longue date. Ce processus passera par un plaidoyer en faveur de politiques visant à s'attaquer aux normes négatives profondément ancrées ainsi qu'aux pratiques et stéréotypes de genre préjudiciables, afin de réaliser pleinement les droits humains des femmes. Le PNUD créera un laboratoire mondial des normes sociales de genre afin de tester et d'intensifier les interventions, puis de reproduire les expériences réussies comme l'enquête sur l'utilisation du temps menée en Turquie, qui a permis de mettre en évidence les inégalités entre les genres en matière de responsabilités familiales pendant la pandémie.

64. **Amélioration des données et des analyses pour l'élaboration des politiques.** L'amélioration de la compréhension et la collecte de données factuelles plus robustes sont un préalable à la mise au point de solutions nouvelles aux défis complexes liés au développement. Au niveau mondial, le PNUD utilisera la base de données COVID-19 Global Gender Response Tracker pour proposer de nouveaux modes de production de données rigoureuses en temps réel. La collaboration avec les organismes nationaux de statistique, les observatoires et d'autres entités lui permettra de tester de nouveaux indicateurs, tels qu'un indice de la fracture numérique entre les genres, et d'ouvrir une réflexion sur les alternatives au PIB et les méthodes permettant de tenir pleinement compte du travail domestique non rémunéré dans la comptabilité nationale. Le PNUD aidera les gouvernements à mener des analyses plus complètes et propres à chaque pays grâce aux équipes chargées d'élaborer le Rapport sur le développement humain, ainsi qu'à réaliser des analyses des conflits et des évaluations rapides tenant compte des questions de genre dans les contextes de crise.

VI. Trois catalyseurs

65. Pour mener à bien la présente Stratégie pour la promotion de l'égalité des sexes et honorer les engagements pris dans son plan stratégique, le PNUD s'appuiera sur trois catalyseurs : le financement, la transition numérique et l'innovation.

66. **Financement.** D'ici à 2025, le PNUD s'est engagé à mobiliser des sources de financement publiques et privées pour canaliser 100 milliards de dollars vers l'égalité des genres, notamment via des politiques budgétaires et des réformes fiscales tenant compte des questions de genre. Les efforts déployés porteront sur l'alignement des financements publics et privés sur les engagements en matière d'égalité des genres par l'intermédiaire de cadres de financement nationaux intégrés en faveur des objectifs de développement durable. Les réformes fiscales, la budgétisation et la planification tenant compte des questions de genre et l'aide à l'élaboration de titres de dette souveraine, ainsi que les obligations vertes et bleues tenant compte des questions de genre, contribueront à l'inclusion plus systématique de l'égalité des genres dans les objectifs de développement durable.

67. **Transition numérique.** L'immense pouvoir de la transformation numérique peut contribuer à combler les écarts entre les genres en matière d'accès et d'utilisation de la technologie numérique. À l'échelle mondiale, les hommes sont encore 21 % plus susceptibles d'être en ligne que les femmes, une part qui atteint 52 % dans les pays les moins développés. Le PNUD aidera les pays à placer des objectifs mesurables en matière d'égalité des genres au cœur des stratégies numériques nationales, en s'appuyant sur l'indice de la fracture numérique entre les genres mis au point avec les partenaires intéressés.

68. Les autres priorités sont l'extension des services publics et financiers numériques tenant compte des questions de genre, la promotion de l'autonomisation économique des femmes et l'utilisation des outils numériques pour la création de revenus et l'entrepreneuriat. Elles s'appuieront sur des réussites telles que le lancement en 2021 du « Women Innovators Programme », un programme d'accompagnement de dirigeantes d'entreprises sociales du numérique dans 12 États arabes¹³. Le PNUD promouvra l'égalité d'accès aux compétences technologiques et à l'enseignement des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques. Soucieux d'améliorer la gouvernance des activités numériques, il ouvrira des dialogues réunissant les mouvements de défense des droits des femmes, les responsables politiques et le secteur privé afin de plaider en faveur de réglementations garantes de l'égalité des genres et des droits des femmes dans la sphère numérique.

69. **Innovation stratégique.** Afin de surmonter les difficultés dans une optique plus systémique et porteuse de transformations, le PNUD adoptera une logique de portefeuille, en abordant de front plusieurs facettes de l'inégalité des genres. Il s'appuiera sur des méthodes porteuses de sens pour fournir aux gouvernements des possibilités d'action évitant le piège des remèdes miracles. Les laboratoires d'accélération contribueront à activer les capacités mondiales de recherche-développement du PNUD afin de fournir aux gouvernements et aux autres partenaires un ensemble unique de capacités d'exploration des solutions non évidentes, en mettant particulièrement l'accent sur les organisations locales de femmes. Le PNUD promouvra une culture d'écoute, d'apprentissage, d'essai et d'introspection critique pour faire avancer l'égalité des genres (voir le chapitre VII sur la transformation institutionnelle).

VII. Transformation institutionnelle

70. À un moment charnière pour la réinvention du développement, il est essentiel de tirer les enseignements du passé afin de recadrer les stratégies pour notre avenir. Nous savons, par exemple, que les approches technocratiques et réductionnistes de

¹³ Voir : <https://www.4yfn.com/women-innovators-programme>.

l'intégration des questions de genre ne suffiront pas à répondre aux complexités de l'organisation, et encore moins du monde. Le PNUD s'engage à embrasser la complexité et à trouver de nouvelles solutions aux défis tant anciens qu'émergents, à intervenir avec souplesse et à promouvoir l'apprentissage plutôt que la conformité ou la réponse rigide aux problématiques liées à l'égalité des genres.

71. Il s'agit, avec la présente stratégie, de relier le changement individuel au changement organisationnel et aux objectifs de développement à long terme. En s'appuyant sur les enseignements tirés de son label égalité des genres, le PNUD facilitera le changement individuel informel grâce à des espaces sûrs dans lesquels le personnel peut remettre en question les hypothèses, se défaire de ses préjugés, pratiquer une écoute active, stimuler la curiosité en soi et chez les autres, et partager le pouvoir. Les responsables donneront l'impulsion à une évolution porteuse de sens dans leurs décisions, leurs actes et leurs comportements quotidiens. Le PNUD redoublera d'efforts pour adopter des politiques et des processus plus forts afin de transformer les structures profondément inégalitaires dans tous ses portefeuilles.

72. Le PNUD s'appuiera sur sept composantes interconnectées pour intensifier les effets de ses interventions et obtenir des résultats porteurs de transformation en matière d'égalité des genres : exercice des responsabilités, intégration, apprentissage et innovation, culture, financement, responsabilité et communication. L'initiative mondiale qui permettra au PNUD de rendre la présente stratégie opérationnelle sera son **label égalité des genres**. L'extension du label aux centres régionaux et aux sièges permettra d'accélérer les changements individuels et organisationnels à la faveur de changements porteurs de transformation, tels qu'un suivi personnalisé des services pour les pays en crise.

73. Le PNUD reste engagé dans la mise en œuvre complète des principes et prescriptions du Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'avancement des femmes, conduit par ONU-Femmes, et dans la présentation de rapports annuels à ce titre.

Exercice des responsabilités

74. Le PNUD soutiendra des responsables capables d'ouvrir des espaces d'introspection critique autour des changements profonds qui s'imposent pour instaurer l'égalité des genres. Il les invitera à dépasser leur zone de confort pour susciter des changements dans les modes de pensée et les comportements tout en donnant l'exemple en matière de partage du pouvoir dans la pratique.

75. Le PNUD fera preuve d'une force mobilisatrice de classe mondiale en faveur de l'égalité des genres, en commençant par l'attribution d'une certification à l'intention des représentants et représentantes résidents et résidents adjoints qui auront suivi un cours visant à affiner leur réflexion sur les inégalités de genre. Un programme complémentaire de quête de sens offrira des espaces réguliers d'apprentissage et d'introspection critique, dans les bureaux de pays, sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la présente stratégie et sur la manière de déclencher les changements structurels nécessaires pour parvenir à l'égalité des genres.

76. Les dirigeants et dirigeantes plaideront régulièrement en faveur de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes dans leurs discours, déclarations et plaidoyers publics, et veilleront à la parité des genres dans les réunions et les événements organisés par le PNUD. Pour chaque visite de pays, conformément à l'engagement pris par le Secrétaire général, ils et elles continueront, dans la mesure du possible, de rencontrer des organisations de femmes de la société civile et/ou d'examiner un programme axé sur le renforcement de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes.

Intégration et spécialisation

77. Le PNUD instaurera un dispositif relatif aux questions de genre visant à aider les bureaux de pays à s'affranchir des approches mécaniques de l'égalité des genres et à faire tomber les barrières structurelles. La réalisation de cet objectif nécessitera une intégration, une coordination et une expertise en matière de genre.

a) Un nouveau réseau de spécialistes de l'égalité des genres, comprenant des groupes féministes d'économistes et d'experts et expertes en matière d'égalité des genres et de nature, de climat et d'énergie, apportera un appui à la demande aux bureaux de pays et aux équipes du PNUD.

b) Les examens participatifs de portefeuille avec les partenaires seront élargis pour devenir des exercices interactifs visant à améliorer la compréhension de l'égalité des genres sous la focale systémique, à associer diverses interventions pour atteindre des objectifs d'égalité des genres plus larges et à optimiser le dispositif programmatique, humain et financier en faveur de l'égalité des genres.

c) Les bureaux de pays sont encouragés à engager des spécialistes expérimentés des questions de genre et à les intégrer dans les mécanismes de gestion, en leur proposant de meilleurs contrats et en leur donnant pleinement accès à la prise de décision.

d) Dans les pays en crise, il sera obligatoire de recruter au moins un spécialiste des questions de genre à temps plein, au niveau des administrateurs et administratrices recrutés sur le plan national ou du personnel recruté sur le plan international. Le Comité de direction et de mise en œuvre sur l'égalité des sexes en assurera le suivi.

e) L'Équipe de la problématique femmes-hommes restera le point d'ancrage du dispositif relatif aux questions de genre et supervisera la Stratégie pour la promotion de l'égalité des sexes (2022-2025). Cette équipe mondiale pourra s'appuyer sur un nouveau mécanisme de mobilisation pour faire face aux crises en tenant compte de l'égalité des genres et sur des équipes de la problématique femmes-hommes dans chaque centre régional. Les équipes de la problématique femmes-hommes postées dans les centres régionaux seront renforcées. De nouvelles alliances seront nouées avec les laboratoires d'innovation dans les régions.

f) Chaque directeur régional sera chargé d'élaborer une stratégie et un plan d'action régionaux pour la promotion de l'égalité des sexes. Les représentants et représentantes résidents et résidents adjoints établiront des plans au niveau des pays et veilleront à la pleine intégration de l'égalité des genres dans les descriptifs de programme de pays, en s'appuyant sur des capacités et des financements suffisants.

Apprentissage permanent et innovation

78. L'accumulation de nouvelles connaissances, la formation continue et l'exploitation de l'innovation transformeront la façon dont le personnel du PNUD pense et agit en matière d'égalité des genres.

a) Afin de parfaire les qualifications du personnel, en particulier en ce qui concerne la réalisation de la transformation structurelle, le PNUD créera des laboratoires d'apprentissage mondiaux pour fournir des connaissances de pointe, par exemple dans le domaine des sciences du comportement et du changement social et individuel ou des économies inclusives valorisant les travaux domestiques non rémunéré. Les laboratoires deviendront des plateformes de connaissances pour les expériences des pays, créant un pont entre le PNUD et ses partenaires et les meilleurs experts externes dans chaque domaine.

b) Du fait des lacunes graves dans l'évaluation de la dimension de genre de contextes politiques et socioéconomiques évolutifs, les bureaux de pays du PNUD investiront dans des équipes spécialisées dans le développement humain et des laboratoires d'innovation qui deviendront des pôles de production et d'analyse de données exploitables et actualisées sur les questions de genre dans une série de domaines liés à la présente stratégie.

c) D'autres formes créatives de développement des capacités seront étudiées, comme un programme de mentorat avancé à l'intention du personnel technique évoluant dans les situations de crise et un programme sur l'égalité des genres dans la finance et la macroéconomie.

d) Le PNUD explorera de nouvelles approches pour mesurer l'incidence et appréhender la transformation des systèmes, et intégrera des données quantitatives, comme des histoires de transformation, à l'appui de l'apprentissage.

Une culture de l'égalité et de l'inclusion

79. L'ambition du PNUD est d'instaurer une culture dans laquelle chaque personne est respectée et valorisée, et où chacun et chacune est en sécurité, se sent inclus(e) et peut saisir sa chance. L'ouverture d'espaces d'action collective grâce au label égalité des genres du PNUD aidera son personnel à remettre en question et à faire évoluer les valeurs et les croyances individuelles qui renforcent les normes discriminatoires ainsi qu'à réfléchir au pouvoir et aux privilèges de chacun et chacune. La responsabilisation de l'ensemble du personnel est un moteur fondamental du changement.

80. **Mobiliser les hommes en faveur de l'égalité des genres.** Doté d'un effectif mondial de plus de 20 000 personnes, dont 53 % d'hommes, le PNUD a la responsabilité et l'occasion d'engager pleinement les hommes dans l'instauration de l'égalité des genres. Cette responsabilité s'applique à ses programmes autant qu'au renforcement de son personnel. Le PNUD créera des groupes de pairs masculins chargés de mener une réflexion et une action collective en faveur de l'évolution de l'organisation.

81. La tolérance zéro en matière de harcèlement sexuel et d'exploitation et d'atteintes sexuelles signifie que le PNUD ne tolérera ces comportements ni sur ses lieux de travail ni dans le cadre de l'action menée avec ses partenaires et auprès des communautés. Outre recenser et signaler les cas de harcèlement sexuel et d'exploitation et d'atteintes sexuelles, le PNUD continuera d'intensifier les actions visant à prévenir ces comportements et à créer un environnement inclusif et sûr pour l'ensemble du personnel et des parties prenantes. Il s'agira, entre autres, de renforcer les garde-fous dans les projets et programmes, de développer le travail entrepris avec les partenaires de réalisation, d'étendre, en partenariat avec le Bureau du médiateur, notre réseau de facilitateurs du respect sur le lieu de travail, et d'investir dans la sensibilisation et le changement de comportement.

82. La parité des genres restera une priorité absolue, conformément à la stratégie du Secrétaire général sur la parité des sexes applicable à l'ensemble du système des Nations Unies et comme le PNUD le précise dans la Stratégie sur la parité entre les sexes (2022-2025). Avec cette dernière, le PNUD entend franchir une nouvelle étape en matière de parité des genres. Pour ce faire, il continuera de mettre l'accent sur la représentation égale des femmes et des hommes dans l'ensemble de l'organisation, en accordant une attention particulière aux contextes de conflit et d'après-conflit.

Des ressources financières à la hauteur des ambitions

83. L'instauration de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes nécessitera un financement adéquat et durable. Le PNUD satisfera aux normes du Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'avancement des femmes.

84. Le marqueur genre restera le principal outil de suivi du budget et des dépenses. Au cours de la période couverte par la présente stratégie, le PNUD s'efforcera de consacrer progressivement jusqu'à 70 % des allocations à la promotion de l'égalité des genres et/ou à l'autonomisation des femmes (attributs du marqueur genre GEN 2 et GEN 3 combinés)¹⁴. La part de l'allocation budgétaire consacrée à la promotion de l'égalité des genres et/ou à l'autonomisation des femmes (attribut du marqueur genre GEN 3) sera progressivement portée à 15 % du financement des volets 2 et 3 du PNUD, ainsi que du budget des bureaux de pays dans les contextes de crise. Les programmes et projets des bureaux mondiaux et régionaux et des bureaux de pays devront prévoir, dès la phase de conception, au moins une composante autonome axée sur les questions de genre, à laquelle seront alloués au moins 15 % des ressources totales de la composante¹⁵.

85. Les bureaux de pays sont encouragés à étudier des solutions innovantes telles que la mise en place d'un « regroupement de fonds » interne au sein des portefeuilles pour financer les moyens consacrés aux questions de genre et renforcer les programmes.

86. Le PNUD mobilisera des ressources supplémentaires pour encourager le renforcement de l'engagement et parvenir à une intensification des initiatives phares en mettant l'accent sur la solution type n° 6 et les priorités dans tous les portefeuilles.

Principe de responsabilité

87. Le PNUD continuera de respecter sa solide chaîne de responsabilité en matière d'égalité des genres. La mise en œuvre de la présente stratégie commence au niveau du Bureau exécutif et se poursuit à celui des directeurs de bureaux de pays et des représentants dans les pays qui sont chargés de produire des résultats porteurs de transformation sur le terrain.

a) Le Comité de direction et de mise en œuvre sur l'égalité des sexes, présidé par l'Administrateur, restera le principal mécanisme de suivi de la mise en œuvre de la stratégie, chargé de fournir des orientations générales et faisant office de groupe d'examen par les pairs.

b) Le Conseil d'administration conservera son rôle de mécanisme de contrôle principal pour la mise en œuvre. Le PNUD rendra compte des progrès accomplis au Conseil à un rythme annuel.

c) Pour accroître la transparence, le PNUD créera un mécanisme comptant des membres de la société civile et des experts externes pour guider et assurer le suivi de la mise en œuvre de la stratégie.

d) Le PNUD veillera à ce que les critères d'évaluation des performances de l'ensemble des cadres supérieur(e)s et intermédiaires incluent la mise en œuvre de la stratégie.

¹⁴ GEN 3 : Avoir pour objectif premier ou principal l'égalité des genres et/ou l'autonomisation des femmes et des filles. GEN 2 : Apporter une contribution significative à la promotion de l'égalité des genres et/ou à l'autonomisation des femmes et des filles.

¹⁵ On entend par « composante » le produit des documents de projet.

e) Le système de gestion axée sur les résultats et les outils de suivi du PNUD continueront d'intégrer l'égalité des genres. Toutes les évaluations du PNUD seront conçues et mises en œuvre conformément aux normes de genre applicables à l'évaluation au sein du système des Nations Unies.

f) Le PNUD créera une « mine de données sur le genre » afin de fournir en temps voulu des données fiables sur les questions de genre. Il regroupera les données issues du marqueur genre, du rapport annuel axé sur les résultats et du label égalité des genres.

Communication au service de la mobilisation

88. Le PNUD formulera les messages clés, définira l'« image de marque » de la présente stratégie et recensera les alliés et alliées, les outils et les actions ciblées nécessaires pour atteindre ses objectifs de mobilisation. Il établira des relations stratégiques, constituera une base de données factuelles à l'appui de ses activités de mobilisation, élaborera des solutions intégrées innovantes et saisira les occasions d'agir. Les bureaux de pays doivent mettre la communication au service de la mobilisation dans l'ensemble de leurs portefeuilles, y compris pour fixer leurs objectifs de politique, et formuler des messages accessibles afin de favoriser le dialogue stratégique avec les parties prenantes. Le PNUD poursuivra son dialogue de longue date avec les réseaux de médias et s'associera à d'autres entités des Nations Unies, au monde universitaire, aux dirigeants et dirigeantes et aux personnalités influentes, y compris les organisations de jeunes féministes et les gouvernements menant des initiatives pionnières. Il utilisera des techniques de persuasion telles que les méthodes modernes de communication narrative et les technologies numériques pour transformer des questions complexes en informations accessibles. Il axera chaque année au moins une campagne mondiale sur les priorités stratégiques. Les équipes chargées de la communication aux niveaux mondial, régional et national apporteront leur pierre à l'édifice dans la réalisation de ce programme.